ROUBAIX

LE MARCHÉ A TERME
et la Spéculation

LA SUPPRESSION S'IMPOSE

Dans notre précédent article, sur ce sujet, nous avons dit que les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing s'étaient réunies tour à tour pour nommer une commission chargée d'étudier la question du « Marché à Terme ». Connaissant l'esprit prudent, conservateur, de nos assemblées commerciales, nous ne serions pas étonnés de les voir se contenter de demander pour le moment, la réglementation de cette institution, avec l'espoir que les spéculateurs sentant la suppression suspendue au-dessus d'eux comme une épée de Damoclès, deviendraient plus prudents et ne commettraient plus de folie. Ce serait bien mal connaître les joueurs que de les supposer capables de mettre un frein à leur passion ; que ce soit sur le baccara, les petits chevaux ou le « Marché à Terme » qu'ils aient porté leurs goûts, nous estimons qu'il n'y a qu'un moyen certain de les empêcher de jouer, c'est de supprimer le jeu. On peut réglementer le « Marché à Terme » tant qu'on voudra et aussi bien que possible, ses plus fervents, pour ne pas dire ses seuls disciples, les spéculateurs, trouveront toujours le moyen de tourner la difficulté. C'est en vertu de ces considérations que la Chambre de Commerce d'Amiens, qui n'avait d'abord pas voulu s'associer au mouvement de 1900 contre le « Marché à Terme », disait dans sa délibération du 16 avril de la même année que « demander la réglementation de ces Marchés, équivaudrait à en admettre implicitement « le maintien et enfin qu'une réglementation, si « rigoureuse qu'elle puisse être sur des opérations « de ce genre, n'aurait d'autre résultat que d'amener, dans un temps relativement très court, les « spéculateurs rompus à ce genre d'opérations, « à déguiser sous des apparences différentes les « abus qu'il est urgent de faire radicalement disparaître », et, en conséquence, la Chambre de Commerce d'Amiens demandait pour les mêmes motifs que celle de Reims, la suppression pure et simple des Marchés à Terme.

A son tour, et au même moment, la Chambre de Commerce de Troyes qui s'était aussi montrée hostile à la campagne contre les « Marchés à Terme », approuvait à « l'unanimité un rapport dans « lequel tous les vices de ces marchés étaient mis « à nu et demandait aux Pouvoirs publics d'intervenir pour leur suppression ». Elle ajoutait qu'en hausse comme en baisse, les cours du « Marché à Terme » n'étaient qu'un leurre ; c'est aussi notre avis, et on nous affirme que, même à l'heure actuelle et malgré le relèvement des cours qui s'est produit depuis quelque temps, il est impossible de trouver à acheter dans le commerce réel un seul kilo de laine sur la base de prix qu'on pratique en « terme » et qui est pourtant la prétendue Cote Officielle ! ! Ceci montre une fois de plus que le « Marché à Terme » est non seulement inutile, mais qu'il constitue pour le commerce et l'industrie un faux indicateur, un instrument nuisible qu'on ne peut espérer amender et qu'il faut supprimer avant qu'il n'ait occasionné de nouveaux désastres.

L'expérience a été faite et refaite que le « Marché à Terme » des laines peignées fait beaucoup de mal à l'industrie textile et ne lui rend aucun service. Ce n'est pas là une simple opinion personnelle, mais bien l'avis de tous les intéressés, gros et petits, hormis les joueurs, bien entendu, dont personne, croyons-nous, ne voudra prendre la défense. Nous n'avons jusqu'à présent, fait connaître les opinions que les Chambres de Commerce qui représentent plutôt les gros intéressés: industriels, manufacturiers, ou négociants ; mais qu'on ne suppose pas que l'élément ouvrier s'était tenu à l'écart du grand mouvement de protestation qui s'était produit en 1900 contre le « Marché à Terme » des laines peignées ; sans aucune arrière-pensée politique, dans le seul but de soustraire leur industrie à l'influence désastreuse de la spéculation et d'assurer autant que possible, la régularité de leur travail, les travailleurs du textile se sont associés spontanément et, depuis longtemps, à la campagne d'assainissement entreprise par leurs patrons.

Dès mars 1900, le syndicat ouvrier rémois écrivait à M. Mirman : « Nous venons de prendre « connaissance du rapport de M. Pouillot, président de la Chambre de Commerce de Reims, « concernant les « Marchés à Terme » des laines « peignées ; nous n'hésitons pas à l'approuver « complètement. En présence du krack qui vient « de se produire sur le « Marché à Terme », « nous nous préoccupons à nouveau des dangers « qu'il fait courir à l'industrie lainière dans notre « région », etc. D'autre part, au milieu des nombreuses pétitions qui dorment dans les cartons d'une commission de la Chambre des Députés, on pourrait retrouver celle-ci émanant du syndicat roubaisien qui comprenait alors 6.000 membres : « La chambre syndicale ouvrière textile de « Roubaix et des environs, proteste contre l'existence des Marchés à Terme sur les laines peignées, et en demande la suppression absolue. « Ces marchés ne peuvent qu'amener la mort de « l'industrie textile de notre région ».

L'effort commun tenté en 1900 par les patrons et les ouvriers n'a malheureusement pas réussi ; la majorité de la Chambre des Députés d'alors n'a peut être pas bien compris toute la portée de l'œuvre de salubrité qu'on lui demande d'accomplir ; elle a renvoyé la question à la commission ce qui, aux yeux des défenseurs du Terme, équivalait à un enterrement de première classe. La question doit être réglée à la tribune du Parlement, et elle le sera bientôt, espérons-le. A part les joueurs, il y a maintenant unanimité — sauf un infime nombre d'industriels et de négociants roubaisiens amis de la spéculation — pour crier : Sus au Terme ! La suppression de cette institution néfaste s'impose et le Parlement a le devoir d'intervenir dans le plus bref délai possible, non pas tant, comme l'a si bien dit M. Mirman, pour garantir les joueurs contre leur folie ou leur propre imprudence — cela ne nous intéresse pas — mais pour protéger ceux qui ne jouent pas, pour défendre le travail national tout entier, pour défendre contre l'influence meurtrière de la spéculation une grande industrie qui est une des forces et une des richesses de la France.

V. DE LABRUYERE.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

Nous avons reproduit hier une lettre de la Compagnie des tramways Mongy, adressée au *Journal de Roubaix*, au sujet des paroles prononcées par M. le maire et consorts, dans la séance du conseil municipal du 28 février. Afin de renseigner exactement le public, nous allons relater à peu près fidèlement ce qui a été dit :

M. le Maire. — *Le service rapide direct entre* Lille et Roubaix et réciproquement dont la Cie des tramways de Lille et sa banlieue fait l'essai, n'est pas encore approuvé. Une tentative a été faite par certains abonnés pour faire supprimer ce service qui donne satisfaction à la population des deux villes. Je m'étonne de l'hostilité déguisée qui empêche l'approbation définitive de ce service, hostilité due à des influences puissantes auxquelles je pense que la Cie Mongy n'est pas étrangère. Je propose au Conseil d'émettre un vœu réclamant énergiquement le maintien de ce service direct. M. Lehoucq appuie la proposition de M. le Maire et déclare qu'il a bien fait d'élargir la question en faisant allusion à la Compagnie Mongy qui veut envahir le parc Barbieux et le boulevard Beaurepaire. Il demande que M. le Ministre des Travaux publics provoque une enquête sur les complaisances du contrôle à l'égard de cette Cie dont on semble se préoccuper d'économiser les fonds au détriment des villes et des particuliers. M. Sayet confirme les protestations de M. Lehoucq et donne lecture d'un vœu rédigé en ce sens et concernant un passage supérieur que la *Cie Mongy veut établir au-dessus de la ligne* de Tourcoing à Somain et qui empiéterait sur une partie considérable du boulevard Beaurepaire.

Le vœu de M. le Maire réclamant énergiquement le maintien du service direct Lille-Roubaix et vice-versa, celui de M. Lehoucq et celui de M. Sayet sont adoptés à l'unanimité.

Ligue des Droits de l'Homme

Le groupe de Roubaix et de ses environs donnait aux ligueurs une soirée en la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges. Mlle Waresquier, qui devait traiter « Du rôle social de la femme », obligée de s'excuser, se trouvait être remplacée par le jeune, alerte propagandiste, M. Spriet, avocat, qui aborde la question du divorce.

En un rapide exposé, le conférencier fait l'historique du divorce :

Le Droit romain l'autorisait d'une manière très large — la répudiation unilatérale était même possible de la part de l'un des conjoints. — Pendant huit siècles, les Pères de l'Eglise, entre autres Tertullien, autorisèrent le divorce. En réalité, l'Eglise l'a toujours admis : n'est-ce point un des formes du divorce, la nullité de certains mariages, prononcée pour des causes postérieures à l'union des époux.

La Révolution rétablit le divorce, elle le permit avec une trop grande facilité.

Avec Bonaparte, la coutume de l'Eglise d'Orient fut en honneur. 1816 vit le triomphe de M. de Bonald, et la suppression du divorce.

Ce fut seulement en 1884, par la loi du 19 juillet, que le divorce fut rétabli, et en 1886, la procédure modifiée.

« Quand l'accord est impossible, mieux vaut la séparation ». La séparation de corps est un remède insuffisant. Ne serait-ce pas créer des situations de maris sans femme et de femmes sans mari, et provoquer l'adultère ? Le seul remède est le divorce. Pour rétablir la justice, il faut rendre à chacun sa liberté.

Quelles sont les objections soulevées à cette solution ?

Les croyances religieuses ? L'argumentation de M. Naquet est toute puissante : « Ce qui est indissoluble aux yeux de la religion catholique, ce n'est pas le mariage civil, qu'elle ne reconnaît pas, mais uniquement le sacrement du mariage. Les catholiques ne peuvent donc être blessés lors que la loi civile déclare rompu un lien dont ils sont les premiers à contester la valeur ».

L'Intérêt des Enfants ?

Ce ne sont pas les effets, mais les causes du divorce qui sont préjudiciables aux enfants. Ce qui fait leur malheur, c'est la rupture de fait, la haine dont ils sont témoins et parfois victimes.

Le divorce, conclut le conférencier, est un mal, mais un mal nécessaire, parce qu'il est le remède à un plus grand mal.

Ce n'est pas le divorce qui détruit l'institution saine du mariage, il met fin à la mésintelligence des époux.

La loi de 1884 doit être étendue, et le divorce être accordé par consentement mutuel des époux, — je me refuse cependant à le voir accorder à la demande d'un seul, car je craindrais les abus. — J'appelle aussi de tous mes vœux l'abrogation d'une procédure longue, coûteuse et souvent tracassière.

Le conférencier est applaudi par toute la salle. En quelques mots partant de son grand cœur, l'excellent président Gaulier remercie l'orateur.

Le cinématographe déroule alors ses féeries, mais voici le moment désiré par la jeunesse et le bal s'ouvre, et avec lui la joie se continue longtemps.

PARIS-MÉNAGE pour le Linge et les Laines
Victor VAISSIER

TOMBOLA DE L'ASSOCIATION AMICALE RUE TURGOT

Voici les numéros gagnants :

4382	5927	1676	8739	4196	6746	1984
7358	4766	3544	7056	6495	6384	4170
8736	4856	5211	9034	6657	2751	6231
8134	3355	7573	3641	4223	3246	7695
5477	4683	5314	2932	5253	7381	6663
8506	3530	3242	3255	5683	5976	4387
4051	5873	825	575	8458	8562	3835
6135	1061	4873	6222	186	746	7686
1433	7375	2874	828	542	1612	6087
5941	9446	1060	9421	35	571	6044
7168	8763	2986	7994	7088	5262	[illegible]
255	6074	392	9065	8545	8958	7728
4163	8553	5461	4071	7172	8598	5012
2648	7245	3342	6672	2806	6062	3596
6870	5911	2158	5114	1666	5162	5881
3673	6387	1622	4553	2442	2865	8877
6728	5877	5785	5145	5671	4365	2157
2785	3944	4738	465	6930	5161	1537
2921	9721	9141	2428	5573	411	9708
1691	8653	4540	9036	5133	7081	8990
4873	1281	5632	3243	1245	3257	1363
9465	9087	9223	9073	1821	9829	4522
1941	4086	2640	3368	1960	7762	9421
9825	4541	3100	9224	826	9046	3827
7822	9073	9398	5403	5503	9261	

Les lots pourront être réclamés à l'école rue Turgot jusqu'au 31 mars courant ; passé cette date ils seront acquis à l'œuvre.

Etat-Civil

du 29 février

MARIAGES. — Entre : Julien Caillet, ingénieur civil, à Lille et Malvina Vandersaerden, couturière, boulevard d'Armentières, 58 — Georges Menoval, comptable à Lille et Berthe Desauw, visiteuse, rue du Tilleul, 5 — Noël Follet, mécanicien, rue Choiseul, 26 et Victorine Desprez, couturière, rue Notre-Dame-des-Victoires, 31 — Louis Gaillez, apprêteur, rue de Rome, 26 et Rosine Dewaert, éplucheuse, rue Wall, cour Six, 9 — Adolphe Pouchaux, employé de commerce à Tourcoing et Jeanne Cardon, sans profession, rue de Mouveaux, 97 — Maximin Oller, pesqueteur, rue d'Avelghem, 108 et Irma Dorpe, doubleuse, rue Lacroix, 148 — Emile Deryckère, journalier, rue Newton, 21 et Julienne Devaere, soigneuse, rue de l'Ommelet, impasse Horace-Vernet, 8 — Lucien Beasche, maçon, rue Drouot, 26 et Martine Hautekette, rue Delespaul, 38 — Alfred Delobel, mouleur en fer, rue de Saint-Amand, 20 et Philomène Dumont, dévideuse, rue des Fossés, impasse Ingouville, 22 — Pierre Desmet, tisserand, rue Boucher-de-Perthes, 13 et Angèle Boone, rattacheuse, rue Boll, 19 — Charles Villeeys, *tisserand à Croix et Elise Férel, tisserande, rue* de Maubeuge, fort Loridan, 15 — Oscar Deckmyn, raboteur, à Croix et Valentine Declerck, retordeuse, rue de la Guinguette, 61 — Pierre Sautens, chaudronnier en fer, rue Rouget-de-l'Isle, 42 et Germaine Corbeaux, visiteuse, même rue, 82 — Fernand Doutreligne, forgeron, rue Saint-Laurent, cour Saint-François, 12 et Gabrielle Belin, couturière, boulevard de Metz, cité Vanwelden — Dominique Vandeneynde, peigneur, rue des Longues-Haies, cour Gépard, 13 et Léonie Duchatel, ménagère, même adresse — Léon Decock, ébéniste, rue Sainte-Thérèse, 15 et Philomène Tyvaert, piqûrière, rue de Bavai, 71 — Henri Dufiell, employé de commerce, rue Alfred-de-Musset, 37 et Marie Telaert, papetière, rue du Tilleul, 26 — Emile Quiévreux, mouleur *de Jacquards, rue de Flandre, cour des Douze*-Ballots, 5 et Marthe Lescaux, tisserande, même adresse — Laurent Lagast, journalier, rue La-Bruyère, 66 et Hortense Rosseel, soigneuse, à Mouscron.

Gustave Sobry, peigneur, rue Jacquard, 108 et Mélanie Ancel, soigneuse, même adresse — Victor Caby, plafonneur, rue Lannes, cour Blayez et Marie Thomas, couturière, rue Marceau, 45 — Modeste Demerlière, domestique, rue du Cartigny, 177 et Jeanne Dupont, soigneuse, rue du Caire, 1 — Louis Dion, coupeur de chaussures, rue de Mouveaux, 120 et Léontine Riverel, chamareuse, rue Meyerbeer, 41 — Arsène Valemberg, charpentier, rue de Menin, 14 et Ida Ardhuin, piqûrière, rue Archimède, 98 — Désiré Bruneel, apprêteur, rue de l'Alma, fort Frasez, 79 et Angèle Duflot, tisserande, rue de la Barbe-d'Or, cour Sonneville, 1 — Fortuné Plaquet, mécanicien, rue de la Lys, cour Delannoy 2, et Eugénie Béghin, soigneuse, rue Archimède, 77 — Jean Inghels, teinturier, rue Desaix, 49 et Uranie Tricot, soigneuse, rue Béranger, 29 — Henri Thoifd, tisserand à Croix et Germaine Mouveaux, piqûrière, rue de Lens, 10 — Désiré Lictard, rentreur, rue de Condé, 24 et Flavie Vandenbecke, doubleuse, rue des Fossés, 132 — Joseph Delespaul, brodeur, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 74 et Marie Vanhamme, *tisserande, rue de la Perche, sentier de* la Brasserie, 70 — Charles Meurice, rattacheur, rue du Tilleul, 283 et Angèle Delhaye, piqûrière, rue Lafayette, 8 — Gustave Wannègue, trieur de laine, Grande-Rue, 215 bis et Hélène Gossens, soigneuse, rue Lafontaine, 58 — Emile Dusoulier, employé de commerce, rue du Havre, 7 et Sylvie Guelton, concierge, rue Jouffroy, 20 — Gustave Vandeviere, soldat au 147e régiment d'infanterie, à Verdun et Germaine Taeckens, gazeuse, rue Duflot, 11 — Omer Delvarre, apprêteur, rue de la Potennerie et Noémie Dameulenaere, retordeuse, rue Ma Campagne, cour Pontier, 3 — Adolphe Lirian, tisserand, rue de Soubise, 17 et Céline Deroubaix, *soigneuse, rue d'Alger, cour d'Alger*, 6 — Armand Verkindre, contremaître de laminoir, à Pont-sur-Sambre et Judith Lesaffre, visiteuse, rue de Rome, 62 — Henri Cattel, tisserand, rue Henri-Regnault, 3 et Raymonde Willers, sans profession, rue de Béthune, 40.

du 1er mars

NAISSANCES. — Maurice Lefebvre, rue Cuvier, 30 — *Ernest Demaecker, rue de l'Epeule, cour Lepers*, 16 — Yvonne Delecluse, rue Dampierre, maisons Orange, 3 — Joseph Simoens, rue Blanchemaille — Fernand Deschamps, boulevard de Belfort, 147 — Valérie Nâay, rue de l'Alma, f. Frasez, 113 — Adèle Carpentier, rue des Longues-Haies, cour Debourre, 14 — Victor Duponcheele, rue Montgolfier, cité Degraeve, 15 — Henri Vanoverbeke, rue Blanchemaille.

DÉCÈS. — Marguerite Leyzen, 42 ans, ménagère, rue de Babylone, 19 — Marie Eckhout, 1 an, rue du Tilleul, cour Oxombre, 9 — Julien Lecomte, 68 ans, tisserand, rue de Wasquehal, cour Leman, 1 — Charles Vorrist, 67 ans, rue Saint-Jean, 52, s. p. — *Fireline Delespaul, 77 ans, rue Saint-Jean.*

LES IVROGNES

Les nommés Lempire Alexandre, 23 ans, laveur, demeurant à Wattrelos, et Delvallé Désiré, 22 ans, maçon, demeurant à Hem, ont été mis en état d'arrestation, rue de Lannoy, sous la double inculpation d'ivresse manifeste et tapage nocturne.

TOURCOING

Le rapatriement des restes d'Adolphe Bourgois

Les honneurs militaires seront rendus à notre concitoyen tué au combat de Settat

M. Adolphe Bourgois avait écrit, à la date du 28 février, à M. le général commandant en chef le 1er corps d'armée, à Lille, pour solliciter qu'une délégation des troupes de la garnison assiste aux funérailles de son malheureux fils, tué au combat de Settat, Maroc, le 15 janvier.

Par retour du courrier, M. Bourgois père a reçu de M. le général Davigny la lettre suivante :

1er CORPS D'ARMÉE
Cabinet du Général en chef

Lille, le 29 février 1908.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 28 février courant, que j'ai bien l'intention de donner, en temps opportun, les ordres nécessaires pour faire rendre les honneurs militaires à votre fils, tombé glorieusement au combat de Settat.

Je vous serai donc obligé, dès que la date des obsèques sera fixée, de me la faire connaître de façon que je puisse prendre les dispositions nécessaires.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mes bien sincères condoléances.

Signé : Général DAVIGNY.

LE DIMANCHE GRAS

Hier, dans la matinée, le soleil daigna se montrer et eut tôt fait de fondre la petite couche de neige tombée dans la nuit et la matinée. On pouvait espérer une après-midi propice au carnaval. Il n'en a rien été. Le temps a été épouvantable. A partir de 2 heures, la neige est tombée à nouveau en gros flocons et a persisté jusqu'au soir.

Les masques qui sont sortis, malgré tout, ont fait preuve d'un certain courage. Il fallait en pincer pour sa Majesté Carnaval pour risquer une fluxion de poitrine, ou tout au moins un gros rhume, à son service.

Aussi ses adeptes étaient plutôt clairsemés. Nous avons aperçu quelques beaux couples en voitures fermées. Quant aux piétons qui déambulaient sous le ciel gris et neigeux, avec les pieds dans la marmelade glacée qui les éclaboussaient à chaque entrechat, ils étaient plutôt à plaindre, les pauvres !

La société de chez M. Carlos Verbecke, rue de Verdun, a fait sa sortie annoncée avec un char garni de tentures tricolores et orné de drapeaux.

Les masques qui habitaient ce char interprétaient la chanson de M. Martins, sous le pseudonyme de Petitnoir. Cette chanson est on ne peut plus d'actualité, puisqu'elle a pour titre *les bouchis et les étrennes*, et raconte les faits peu louables que le syndicat local des bouchers a inscrit à son actif.

Cette chanson a eu beaucoup de succès auprès du public.

La voici :

PREMIER COUPLET

In attind toq' parler in ville
Du syndicat qu'ont les bouchis
Y n'ont trouvé rin d' pu facile
Que d' cachi d'exploiter l' souvris
Y donnoit' un morciau d' viande
Pour fêter l' Lundi parjuré ;
L' jo tout partout ell' étot grante
In avot in plaiji chucré.

REFRAIN

Non vous n'ét' pos gentis
Bouchis et charcutis
Vous êt' tout sans gêne
D'artirer l'étrenne
D'inn' fachon aussi soudaine !
Vous n'allez po gagni
D' chagraigni l' pauv' ouvri !
Y est bin certain
Qu'avant po lommint
Cha va vous mett, din l' pétrin.

DEUXIEME COUPLET

Depu l' temps de nous vils grands-pères
Les bouchis in gins comm' y faut
Offrott' à tous les ménagères
In morceau pour tirer les ros
Cha permettot d' fair, inn' bell' fête
la famille et chéiot si beau !
In trouv' que chest bin malhonnête
De supprimer c' petit cadeau.

TROISIEME COUPLET

In somm' chétot in p'tit discompte
In drot qu'in donnot tous les ans
A tous les clients à la ronle
A ceux qui payot' au comptant.
Au riche y donn'tent bin l'étrenne
Que qui sot lemmin sans payi
Y pass-tent eun' bell' pich, à l' melchenne
V'là chin qui révolte l'ouvri.

QUATRIEME COUPLET

Mais chin qui est l' pu détestable
Ch'est leu menair' de s'arringer
Invers tout colléq, raisonnable
Po décidé de l' zimiter
Pour pouvoir les impéchi d' viote
Y zont volu les boycotter.
Mais heureus'mint cha n' va po prinle
Et la justiss' va s'in mêler.

CINQUIEME COUPLET

Les bouchis qui nous font la dgherre
Leu viant' y poront l' minji
Ou bin l' laichi din leu glacière
Ch'est chin qu' nous aut' in leu prédit
Tous ceux qui n'aront po à Pâques
Restitué l' drot à l'ouvri
Poront print, leu clics et leur claques
Et aller viv' din aut' méti.

PETITNOIR.

La soirée n'a pas présenté l'animation ordinaire des jours de carnaval. Pénurie de masques et grève de promeneurs.

Les bals, toutefois, ont obtenu leur succès habituel.

IL FAUT ETRE PATIENT LORSQU'ON SE DEGUISE

De même qu'on ne doit pas se fâcher devant les plaisanteries pas méchantes des disciples du dieu carnaval, de même ceux qui se déguisent doivent également se montrer patients. C'est ce que n'avait pas compris Alphonse V..., 40 ans, teinturier place de la République. Il s'était habillé en femme et sillonnait la rue Saint-Jacques ayant ameuté sur son passage une bande de gosses qui lui décochèrent un tas d'épithètes comme à une femme saoule. V..., ne trouva rien de mieux que de saisir l'un des gamins qu'il giffla brutalement. Le gosse hurla. Des agents intervinrent et emmenèrent la pseudo femme au poste où on lui dressa procès-verbal pour violences légères.

LES FAITS DE COALITION ET DE BOYCOTTAGE DANS LA BOUCHERIE

Nous avons appris hier qu'un boucher qui fait également un peu le chevilleur et qui habite rue du Tilleul, M. M..., venait de connaître lui aussi ce que c'est que la coalition et le boycottage. Il n'a été lui aucunement menacé *ni même prévenu par des propos* plus ou moins comminatoires.

Il livrait de la viande à 12 ou 15 marchands de la ville et réglait ses achats en conséquence. Or la semaine dernière M. M., ayant demandé à chacun de ses ordinaires clients ce dont ils auraient besoin, reçut de tous une réponse à peu près semblable. Malgré le dimanche gras, aucun n'avait besoin de rien.

Nous avons cherché à savoir ce qui pouvait bien se cacher sous cette entente non avouée, et l'on nous a dit que boucher chevilleur en question aurait fait une livraison à l'une des victimes du syndicat, au boucher qui se montre le plus réfractaire.

Les conseils donnés par M. Bintein à la réunion de la Nouvelle Aventure porteraient encore leurs fruits.

Ce nouveau fait viendra encore corser les renseignements si détaillés contenus dans l'importante procédure établie par M. Moulines et que le parquet de M. le Procureur de la République examine présentement.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

L'avant-dernière nuit, vers minuit, une voiture automobile, conduite par M. Paul Delannoy, 30 ans, chauffeur, et sur laquelle *se trouvait un autre chauffeur, M. Albert* Montois, 26 ans, passait rue Cuvier, au Blanc-Seau. Entre les numéros 95 et 97, l'une des roues se détacha. L'auto se renversa et les deux hommes furent violemment projetés *sur le sol. Ils furent relevés par deux pas*sants, MM. Jules Matton, cordonnier, et Charles Bouchez, garçon brasseur, tous deux demeurant rue de Naples, à Roubaix. Transportés à l'estaminet Chantry, rue de Naples, 115, les blessés reçurent les soins de MM. les docteurs Guider et Dupont.

M. Montois, qui habite rue de Wattignies, 3, ne porte que des contusions peu graves et quelques petites plaies de la face ; mais son camarade, M. Delannoy, a contracté de sérieuses blessures à la tête et au visage. Il a été conduit à son domicile, rue Cuvier, 57. On espère cependant qu'aucune complication grave ne surviendra.

POLICE DES CABARETS

Le sous-brigadier Dumortier a dressé contravention à charge d'un cabaretier de la rue des Cinq-Voies, pour fermeture tardive de son estaminet.

LES POIVROTS

E. B..., 40 ans, rattacheur, rue de Reckem, trouvé ivre sur la voie publique, rue Nationale, a été déposé au violon et procès-verbal établi à sa charge à sa sortie.

Etat-Civil

du 1er mars

NAISSANCES — Julie Vandenberghe, rue de la Baille, 60 — Maurice Thery, rue d'Alsace, 83.

DÉCÈS. — Henri Derveaux, 68 ans, rentier, rue du Brun-Pain, 32.

FINANCES

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, 1er mars 1908.

Marché agité cette semaine et en tendance toujours lourde, notamment sur notre Rente à 96.95 et sur les valeurs industrielles cuprifères ou métallurgiques.

Information. — Nous avons indiqué ces temps *derniers, dit le Journal*, les raisons qui doivent *au moins pour quelque temps*, détourner notre épargne des placements en valeurs américaines.

Aujourd'hui, il s'agit d'un autre danger, celui des assurances américaines. Signalons à ce propos que la « Réserve Mutual Insurance Cy » vient de tomber entre les mains d'un liquidateur et que le procureur général Jakson requiert un jugement de liquidation.

Ce n'est là qu'un incident dans les multiples malheurs survenus aux Compagnies d'assurances américaines, mais il est significatif à plusieurs points de vue. L'inspecteur général officiel des Compagnies d'assurances pour l'Etat de New-York a déposé son rapport, d'après lequel le total des engagements de la Compagnie s'élève à 5.418 717 dollars. D'autre part, l'actif est représenté par 3.701.602 dollars. Le déficit s'élève donc d'après ce rapport à 1.717.115 dollars (donc déficit : 25 millions de francs). Il est impossible de dire si la situation ne serait pas encore pire, car 1.000.000 dollars de l'actif sont mis en discussion et d'autres propriétés ont été mises sous séquestre en Europe à la suite de poursuites légales intentées par des souscripteurs de polices.

Deux autres Compagnies d'Assurances américaines sont en ce moment sous le coup de poursuites. Ce sont la Bankers Life Insurance Cy et la Provident Life Insurance Society, dont le président et le secrétaire sont accusés de faux serment en ce qui concerne le rapport des affaires de la Compagnie. On ne connaît pas encore le chiffre exact de l'actif et du passif de ces deux Compagnies.

Il faut espérer que les capitalistes français se considéreront désormais comme suffisamment avertis et qu'ils laisseront les Compagnies d'assurances américaines aux Américains, malgré toutes les belles paroles que les courtiers de ces Compagnies pourront leur prodiguer.

Tablettes d'un spéculateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

Un contribuable ennuyé. — La mobilière est devenue en fait une sorte d'impôt sur le revenu, essayez de faire dégrever votre belle-mère. Il vous importera d'adresser à ce sujet une demande en décharge ou en réduction à M. le Préfet, dans les trois mois de la publication du rôle.

B. D. — D'après l'article 3 de la loi du 14 juillet 1905, à partir de 65 ans, nul ne peut acquérir *un nouveau domicile de secours ni perdre* celui qu'il possède. Le vieillard dont vous nous parlez a été domicilié jusqu'en fin 1904 dans la commune ; *il l'a quittée depuis quatre ans*, il avait donc 80 ans, or à partir de 65 ans le domicile de secours ne peut plus être changé, c'est donc en la commune A qu'il faut s'adresser.

Une lectrice du Progrès. — Demandez à M. le Procureur de la République l'assistance judiciaire pour intenter une action en divorce contre votre mari ; vous la baserez sur les coups et blessures qui ont motivé sa condamnation, vous êtes sûre d'aboutir.

Maître D.

Une famille dans les transes

A Cany-Barville (Seine-Inférieure), habite la famille Massieux, propriétaire du Restaurant Caniel. La famille était dans les transes, parce que la santé de Mme Eve Massieux et de sa fille Bathilde était devenue de plus en plus mauvaise et que toutes les prescriptions restaient inefficaces. Mme Massieux et sa fille étaient anémiques et se plaignaient en outre constamment de maux de reins et de névralgies. Elles viennent de nous faire savoir que les Pilules Pink avaient mis un terme à leur souffrance et ramené la joie dans la maison.

Mme Massieux et sa fille Bathilde.

Les Pilules Pink font en très peu de temps la réparation complète de l'organisme, parce qu'elles donnent du sang riche et pur. Les organes ne s'affaiblissent que parce que le sang qui circule à travers et qui doit les nourrir est devenu pauvre et de mauvaise qualité.

Un sang pauvre circulant dans toutes les ramifications de l'estomac, par exemple, le laissera faible ; il ne tardera pas à ne plus faire le travail de digestion qu'incomplètement. C'est pour cette raison, manque de nourriture des organes, par suite de pauvreté du sang, que les anémiques éprouvent un malaise général, parce que tous leurs organes font imparfaitement leur travail. Un ouvrier mal nourri fait petite et mauvaise besogne, le corps fait de même. Les Pilules Pink régénèrent et enrichissent le sang. Ecrivez à M. Gablin, pharmacien 23, rue Ballu, Paris, de vous envoyer franco une boîte au prix de Frs. 3.50, ou 6 boîtes pour Frs. 17.50. M. Gablin vous enverra des pilules identiques à celles qui ont guéri Mme et Mlle Massieux. Les pilules Pink se trouvent aussi dans toutes les pharmacies.

Nos pilules guérissent la chlorose des jeunes filles, l'affaiblissement général, les maux d'estomac, le rhumatisme, la neurasthénie.

C'EST LA MÊME CHOSE!

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit...

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose,

attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place...... ???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS

UN REMÈDE qui ne compte que des SUCCÈS, car il est Souverain dans les affections de L'ESTOMAC, des REINS, dans la CONSTIPATION et tous les malaises, MAUX DE TÊTE, ÉBLOUISSEMENTS, ÉCHAUFFEMENTS, AIGREURS, etc., etc., qui en découlent.

LE SEUL LAXATIF qui ne donne jamais de coliques.

UN TRAITEMENT que l'on suit dans cesser ses occupations et qui ne coûte presque rien, puisque le prix de la boîte de 100 dragées n'est que de 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies (1 fr. 60 timbre contre timbres ou mandat postal).

UN MÉDICAMENT facile à absorber, qui a sa valeur, et qui a fait ses preuves dans tous les pays. Son efficacité lui a valu les plus hautes récompenses aux Expositions.

Il est envoyé sur demande une notice avec des attestations émanant de malades guéris.

Exiger la bande de garantie avec la signat. J. DUBUS.

Dépôt général : Phie DUBUS, rue des Arts, LILLE.

SPECTACLES & CONCERTS

Carmelli et Gladena 12 jours, Galeries Lilloises.

Imp. du Progrès du Nord, rue de Béthune, 37, LILLE.

Le Gérant : Ch. LEROUX.

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

L'émotion du jeune homme redoubla; il balbutia des paroles sans suite, que Lucienne écoutait avec un commencement d'effroi.

— Vous ne pouvez comprendre, disait-il, un rêve qui se continue dans la réalité, qui prend forme tout à coup sans qu'on y soit préparé, après tant de jours, tant de luttes muettes ! C'est comme une décharge électrique qui vous toucherait au cœur...

La fin de la phrase fut étouffée par un sanglot convulsif.

— Mais il a une attaque de nerfs ! se disait Lucienne; est-ce possible ! un homme si plein de sang-froid et de force ! Qu'a-t-il donc, mon Dieu ! comment ma présence a-t-elle pu déterminer un tel bouleversement ?

Elle se leva pour appeler du secours, mais il la retint vivement par sa robe.

— N'appelez pas, ne dites rien, je vais mieux; ne faites pas honte plus la joie qui lui cause mon arrivée.

Elle se rassit auprès de lui.

— Ecoutez, monsieur Stéphane, dit-elle, ma vue vous cause une impression pénible; j'en suis au désespoir, et je ne veux pas davantage plus longtemps à vos regards. Laissez-moi partir; je dirai que je suis souffrante.

— Vous, partir ? dit-il en lui pressant les mains, et d'une voix si douce, qu'elle se sentit émue. Je vous ai donc offensée, pardonnez-moi, alors. Il m'était impossible de me dominer; une foudroyante émotion brisait ma volonté, comme la poudre enflammée brise son enveloppe. C'était terrible et irrésistible. Voyez, j'ai pleuré, c'est, pardieu ! la première fois de ma vie; mais ces larmes m'ont soulagé.

— Pourquoi donc êtes-vous ainsi ? dit Lucienne, qui le regardait avec un profond ébahissement.

— Pourquoi ?...

— Allons, enfants ! descendez, cria d'en *bas M. Lemercier; à table !*

— Mon Dieu ! mon père ne devinera-t-il pas qu'il s'est passé quelque chose ? dit Stéphane, cherchant des yeux un miroir.

— Votre visage est tout empourpré, en effet, dit Lucienne, un peu d'eau fraîche peut-être !...

Elle courut dans la chambre du jeune homme et revint avec une serviette imbibée d'eau. Stéphane la passa à plusieurs reprises sur son front et sur ses joues.

— Je dois vous faire l'effet d'un fou furieux, dit-il ; quelle singulière réception je vous ai ménagée là !

— Enfin, que s'est-il passé, qu'aviez-vous ? dit Lucienne, en mettant le pied sur la première marche de l'escalier.

— Quand nous serons seuls, je vous le dirai, si je l'ose, murmura Stéphane, un doigt sur ses lèvres.

A table, Stéphane raconta les événements de son dernier voyage avec une gaieté fébrile. Il parlait, mangeait, buvait, d'une façon exagérée, comme pour détourner l'attention de son père et l'empêcher de lire dans sa pensée.

Le vieillard jetait cependant de temps en temps un regard inquiet sur le visage enflammé de son fils, et, d'un signe, il commandait à Bernard d'ouvrir la fenêtre, croyant que Stéphane avait peut-être trop chaud.

Lucienne, encore troublée de la scène bizarre et imprévue qui avait eu lieu entre elle et le jeune homme, avait peur de le voir tomber tout à coup frappé d'une congestion cérébrale.

— Il est bien singulier ! se disait-elle en le regardant vider son verre coup sur coup. Il *m'effraie*, et il m'inspire cependant une vive sympathie.

Et elle cherchait à deviner quelle explication de sa conduite il pourrait bien lui donner ; elle ne trouvait pas. D'ailleurs, il lui laissait peu le loisir de réfléchir. Ses récits étaient si vifs, si attachants, si pleins de verve, qu'elle l'écoutait par instant, les lèvres entr'ouvertes, tout entière à ce qu'il disait.

Il riait de tout. A l'entendre, rien n'était plus comique que de manquer de vivres et d'eau, sous un ciel étouffant, dans une atmosphère empestée par une épidémie ; d'être surpris la nuit par une tribu sauvage ; de se sentir à moitié égorgé, et de se battre furieusement dans des flots de sang, à travers la plus profonde obscurité. Il avait une façon si bizarre de présenter les événements les plus tragiques, qu'on était forcé d'en rire avec lui.

Bernard interrompait son service pour écouter son jeune maître avec une béate admiration.

— Allons ! ne parle pas tant, dit à la fin M. Lemercier, tu ne fais pas la moindre attention à mon dîner, que la cuisinière a préparé cependant avec autant de soin que s'il avait dû être mangé par un amiral.

— Comment ! je ne fais pas honneur au repas ! s'écria Stéphane, je mange comme un ogre !

— C'est-à-dire que tu avales tout sans discernement, comme un requin qui engloutit avec la même indifférence des poissons truffés, de la ferraille ou de vieilles bottes ! Je parie que je t'embarrasserais beaucoup en te demandant de quoi se composait le dîner.

— Il y avait beaucoup de choses excellentes, dit Stéphane.

— Oui, c'est cela ! et quel vin bois-tu depuis un instant, comme si c'était l'eau claire des fontaines ?

— C'est du vin rouge.

— Parfait ! c'est encore heureux que tu ne prennes pas du laffitte retour des Indes, qui a vingt-cinq ans de bouteille, pour du cidre de la vallée d'Auge ?

— Ce rosbif est exquis, dit Stéphane, pour sauver quelque chose du naufrage.

— Mais non, dit Lucienne, c'est du chevreuil !

— N'est-ce pas qu'il est incroyable ! s'écria M. Lemercier.

Et tous deux partirent d'un franc éclat de rire.

Vers la fin du dîner, le jeune homme parvint cependant à retrouver un peu de sang-froid ; son visage reprit sa teinte naturelle, et il parla avec plus de calme.

Parfois il prenait la main de son père et il la serrait dans les siennes, avec une recrudescence de joie.

— Tu sais, lui dit-il tout à coup, comme si les idées lui revenaient, je suis pour quelque temps ici.

— Ah ! *tu me délivres d'une angoisse*, dit M. Lemercier ; je n'osais pas te demander quelle est la durée de ton congé.

— Il sera long, par extraordinaire, dit Stéphane ; mon bâtiment est échoué, on l'a mis à l'infirmerie ; mais je crois que ses plaies sont mortelles et qu'il ne se relèvera pas.

— Comment ! que lui est-il donc arrivé ?

— Je ne vous ai pas dit la première péripétie de mon voyage. Voici : en arrivant sur les côtes de Bretagne, nous avons été pris par la tempête. Le nouveau pilote, qui remplaçait celui qui est mort du typhus pendant la traversée, connaissait mal ces parages ; il nous a jetés sur un banc de rocher, et une voie d'eau s'est déclarée. Nous nous sommes tirés de ce mauvais pas et nous sommes arrivés à Brest en assez piteux état. Nous avions déjà essuyé une forte bourrasque dans le golfe de Gascogne, et le navire avait eu des avaries ; cependant je ne croyais pas *qu'il fût sérieusement* endommagé. Mais en le mettant à sec, on s'est aperçu que sa cuirasse était comme fêlée d'un bout à l'autre, et l'on commence à désespérer de lui. En tous cas, s'il se rétablit, sa convalescence sera longue.

— Un malheur heureux ! s'écria M. Lemercier ; je vais donc te voir un peu autrement que par la pensée. J'en ai assez de vivre ainsi privé de toi. Comprends-tu, Lucienne, continua-t-il, à quel point *j'aime cet enfant* ? Sa mère est morte peu après sa naissance. J'ai donc été en même temps sa mère et son père. J'étais âgé déjà quand il est venu, je n'espérais plus d'enfant, et je ne pouvais croire à mon bonheur. Dès son berceau, il me fit son esclave ; dès qu'il eut l'âge de raison il se fit le mien ; et ce fut un singulier combat entre nous. Je crois que jamais deux êtres ne se sont aimés comme nous nous aimons. Et pourtant notre vie se passe loin de l'autre ! Ah ! pourquoi ai-je ambitionné pour lui des grades, de la gloire, des croix ? je l'aimais tout autant sans cela.

— Tu sais, père, dit Stéphane, si tu le veux, j'envoie dès ce soir ma démission au ministre.

— Allons donc ! briser ta carrière ; je ne veux pas.

— Tu ne briseras rien, va, dit Stéphane avec un singulier sourire.

— Que dis-tu ? dans dix ans tu seras amiral, je te le prédis. Seulement, serai-je là pour le saluer, mon supérieur.

— Pourquoi ces idées sombres, père ? dit Lucienne. Vous vivrez plus de cent ans.

— Est-ce que ta santé n'est plus la même ? dit Stéphane avec un regard inquiet.

— Ma santé, je la voudrais d'un avoir une pareille, dit le vieillard en riant ; je reste des points au Pont-Neuf.

Ils quittèrent bientôt la table. Lucienne parla de rentrer chez elle.

— Veux-tu me permettre de raccompagner mademoiselle ? dit vivement Stéphane à son père.

— Es-tu bien sûr que mademoiselle acceptera ton bras ?

Le jeune homme jeta un regard suppliant à la jeune fille.

— Je ferai ce que vous me conseillerez, père, dit Lucienne en souriant.

— Eh bien, confie-toi à lui sans crainte ; c'est moi. Allez, enfants. Moi je vais dénouer la malle et voir les jolies choses que tu rapportes.

La lune montait dans le ciel, et sa lumière bleue ruisselait sur toute la campagne. Les deux jeunes gens s'arrêtèrent un instant, quand la porte du chalet se fut refermée derrière eux, à regarder ce doux et vaporeux tableau. La mer était d'un gris doux et semblait un prolongement du ciel. Le reflet de l'astre ne l'éclairait pas ; il tombait droit sur les toits d'ardoises de la ville et s'y écrasait avec ces clartés de métal. Plus loin, toute la vallée était ensevelie dans une brume ouatée.

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
[illegible]
[illegible] Rue Nationale, Lille.